

PRMS Transgabonaise PK 24-105

| | | | |
|---------------|--|-----------|-----------------------------|
| Projet/Client | SAG agissant pour le Compte du Comité Foncier/Transgabonaise | Auteur | Peter Hochet, Damien Buchon |
| Date | 01/07/2021 | Diffusion | SAG, Comité Foncier |

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction | 2 |
| 1.1. Généralités | 2 |
| 1.2. Principes spécifique applicables au projet | 3 |
| 2. Les axes d'intervention | 5 |
| 2.1. Prise en compte des plus vulnérables | 5 |
| 2.2. Accompagnement à l'utilisation des compensations monétaires | 7 |
| 2.3. Accompagnement à la restauration des activités économiques commerciales | 9 |
| 2.4. Aller plus loin dans l'accompagnement entrepreneurial | 13 |
| 2.5. Facilitation des accès et embellissement des bords de route | 14 |
| 2.6. Accompagnement à l'auto-construction | 15 |
| 3. Suivi-évaluation | 17 |
| 3.1. Stratégie de suivi | 17 |
| 3.2. Le suivi des actions spécifiques | 18 |
| 3.3. Démarche d'évaluation | 19 |
| 4. Mise en œuvre du PRMS | 21 |
| 4.1. Schéma de gestion | 21 |
| 4.2. Calendrier de mise en œuvre | 21 |
| 5. Budget | 23 |

1. Introduction

1.1. Généralités

Selon la NP5 de la SFI la « restauration » doit viser à traiter globalement des points suivants :

- « fournir une terre agricole adéquate et une assistance suffisante pour cultiver cette terre lorsque les moyens d'existence sont basés sur la terre ;
- assurer qu'il n'y a pas de perte nette en matière d'emploi parmi les ménages affectés par la réinstallation (c'est-à-dire, trouver ou créer des possibilités d'emploi le cas échéant) ;
- améliorer le logement des personnes affectées et leur accès aux services sociaux comme l'éducation et les soins de santé ;
- examiner attentivement les réseaux sociaux et la manière dont ceux-ci peuvent être recréés sur les sites de réinstallation, en particulier pour les personnes vulnérables ;
- examiner et appuyer les structures institutionnelles locales nécessaires pour mettre en œuvre et appuyer la réinstallation;
- concevoir des mesures d'atténuation explicites visant à assurer la sécurité alimentaire, en particulier dans les premières phases de mise en œuvre de la réinstallation (y compris la fourniture de suppléments directs le cas échéant) ;
- et fournir un accès adéquat à la propriété commune de remplacement et aux ressources naturelles. » (NP5 §17 NO39).

Dans cette perspective on définit les différents moyens d'existence de la manière suivante :

- « Moyens d'existence fondés sur la terre : suivant le type du déplacement économique et / ou le site sur lequel les personnes concernées sont réinstallées, leurs besoins peuvent consister en :
 - une assistance pour l'acquisition de la terre de remplacement ou un accès à celle-ci,
 - une préparation physique des terres arables (par exemple, défrichage, nivellement, routes de raccordement et stabilisation du sol) ;
 - une clôture du pâturage ou de la terre d'assolement ;
 - des intrants agricoles (par exemple, graines, semis, fertilisants, irrigation, etc.) ;
 - *etc.* » (NP5 objectifs NO12).
- Moyens d'existence fondés sur les salaires : Les salariés des ménages et de la Communauté affectés peuvent bénéficier de formations et d'offres d'emploi, sous forme de clauses de contrat avec les sous-traitants du projet leur garantissant un emploi de travailleurs locaux, temporaires ou à plus long terme, et des petits crédits pour le financement du démarrage d'une entreprise (NP5 objectifs NO12)
- Moyens d'existence fondés sur des entreprises : les entreprises établies, les nouveaux entrepreneurs et les artisans peuvent bénéficier de crédits ou de formations (par exemple, planification et gestion, marketing, gestion des stocks et contrôle qualité) leur permettant d'étendre leur activité et de créer des emplois locaux (NP5 objectifs NO12).
- Dans le cadre de la Norme de performance 5, les clients sont responsables de veiller à ce que la situation des femmes ne s'aggrave pas par le projet par rapport à la situation qui existait avant le projet (NP5 NO47).
- Un effort particulier doit être fait pour identifier les besoins des femmes en moyens de production de revenus et moyens d'existence, y compris les activités non formelles telles que la collecte des ressources naturelles, le commerce et les services de troc et de marchandises (NP5 NO41).

Les activités de restauration des moyens d'existence sont des activités d'accompagnement des compensations. Elles ont pour objectif (i) d'accompagner les PAP dans les changements produits par le Projet et (ii) d'assurer un rétablissement des moyens d'existence des PAP. Ces activités sont

prioritairement en lien avec les impacts du projet sur les PAP (habitat, activités, etc.), ou, dans une moindre mesure avec les doléances émises par la communauté affectée, si celles-ci ont un lien direct ou indirect avec les impacts. Leur définition est concertée au sein de la communauté ou des PAP affectées, au moyen de consultations.

Ces activités peuvent relever à la fois du processus de compensation, notamment pour les PAP collectifs affectés, et d'accompagnements additionnels faisant l'objet de crédits financiers supplémentaires, mis à disposition par le Projet.

Ces activités sont généralement mises en œuvre sous deux formes :

- Des micro-projets collectifs de développement socio-économique et d'amélioration des conditions de vie, destinés aux communautés directement affectées ou aux PAP : appui technique, formation, reconversion économique, etc. Ces projets font l'objet d'un montage institutionnel spécifique, avec généralement une maîtrise d'ouvrage déléguée par projet (ONG, bureau spécialisé, agence publique ou parapublique), et sont envisagés sur 2 ans. Ces activités de restauration des moyens d'existence sont directement liées à celles impactées par les activités du Projet. Toutefois, ces activités pourront également être développées selon une approche plus élargie, plus indirecte. En effet, les PAP ne sont pas forcément demandeurs d'un appui sur les activités directement impactées, notamment les activités agricoles, au-delà des accompagnements déjà prévus par les compensations. Des approches par systèmes d'activités, par filières, de renforcement des capacités et des potentialités individuelles, de reconversion professionnelle et d'amélioration de l'accessibilité (géographique ou services) sur le territoire impacté, peuvent être tout aussi pertinentes, car elles contribuent à l'amélioration du niveau de vie et des conditions de vie des PAP, et par là même à la restauration de leurs moyens d'existence. Se limiter à une approche directe de ces activités peut également amener à mettre en œuvre des accompagnements considérés comme non prioritaires par eux-mêmes dans leurs stratégies socio-économiques.
- La réalisation d'un projet linéaire engendre généralement de nombreuses opérations de déplacements de populations, ce qui représente de nombreuses contraintes opérationnelles. Dans ce contexte, le pilotage et le suivi de micro-projets peut représenter un risque en termes d'efficacité et de qualité des activités de restauration des moyens d'existence. La solution des réalisations infrastructurelles d'utilité publique, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, peut alors être une alternative acceptable : adduction en eau, école, route, santé, amélioration des accès, amélioration paysagère, etc. Ces réalisations sont mises en œuvre soit directement par le Projet, soit par un sous-traitant du chantier du Projet qui dispose des moyens techniques sur place, soit par un sous-traitant qui peut être recruté pour l'occasion avec un DAO. Certaines nécessitent un accord ou une collaboration avec les parties prenantes étatiques concernées par le secteur d'activité de la réalisation : les services de l'éducation pour les écoles par exemple. Ces réalisations sont généralement mises en œuvre à court ou à moyen terme.

Les activités de restauration des moyens d'existence visent l'autonomie et l'indépendance des PAP et des communautés affectées après les appuis du Projet. Pour cette raison, le Projet évitera :

- De fournir directement aux PAP des approvisionnements sanitaires et alimentaires.
- D'assurer l'entretien d'infrastructures, qui devront être rétrocédées aux PAP et prises en charge par des comités de gestion communautaires ou par l'État, selon leur nature. Pour cela, selon les projets et les services fournis, la gratuité du service devra être évitée, comme pour l'adduction en eau potable par exemple.
- De financer des postes ou des emplois directs, notamment ceux relevant des fonctions régaliennes de l'État, comme dans l'éducation ou la santé.

1.2. Principes spécifique applicables au projet

Il s'agit d'un projet linéaire et la réhabilitation d'une route existante. Les déplacements sont de relativement faible amplitude et la perte de moyens d'existence relativement faibles également compte

tenu de l'emprise du projet qui ne dépasse que légèrement du domaine public actuel et reconnu par les populations (autour de 5m à compter du bord du goudron).

Les enquêtes socio-économiques réalisées auprès des PAP disponibles a permis d'identifier également un niveau de vulnérabilité relativement faible et une grande homogénéité des ménages. Le détail de ces données est disponible au niveau des PAR des trois tronçons considérés (PK 24-50, PK 50-75 et PK 75-105).

Le PRMS doit donc permettre d'accompagner les personnes affectées et de proposer des mesures visant à limiter les risques des paiements importants réalisés en numéraire. Le PRMS doit permettre l'accompagnement des PAP dans la reprise de leurs activités le long de la route et favoriser leur développement.

Il est nécessaire que le(s) PRMS soit mis en œuvre de manière coordonnée avec les actions proposées dans le PGES.

2. Les axes d'intervention

Afin d'accompagner les personnes affectées au mieux durant le processus de réinstallation physique et économique, 6 axes majeurs d'intervention sont proposés :

1. Prise en compte des plus vulnérables
2. Accompagnement à l'utilisation des compensations monétaires
3. Accompagnement à la restauration des activités économiques commerciales,
 - 3.1. Des propositions d'aménagement
 - 3.2. Accompagnement des vendeurs et vendeuses
4. Aller plus loin dans l'accompagnement entrepreneurial
5. Facilitation des accès et embellissement des bords de route
6. Accompagnement à l'auto-construction

Chacun de ces axes est présenté ci-dessous, une synthèse reprend le résumé des actions proposées, les bénéficiaires concernés et les modalités de mise en œuvre au début de chaque chapitre.

2.1. Prise en compte des plus vulnérables

■ Synthèse

| | |
|-------------------------------------|---|
| Qui peut en bénéficier ? | Les PAP les plus vulnérables sont prioritaires, cependant toute personne présentant des difficultés de mobilité et/ou de compréhension sera accompagnée |
| Résumé des actions | Intégration des personnes les plus vulnérables dans les actions du PRMS ; Accompagnement à l'obtention des pièces d'identités ; Encadrement des PAP pour la signature des contrats, la réception des bons du trésor et leur retrait. |
| Comment le mettre en œuvre ? | Pour le compte et sous la responsabilité du Comité Foncier, les équipes de la SAG, accompagnées des comités locaux de suivi s'assureront que les PAP les plus vulnérables sont bien identifiés et pris en charge dès le début du processus. Les agents de terrains de la SAG pourront réaliser des visites de courtoisie au personnes vulnérables et leur proposer une participation aux différentes activités, les aider dans leurs démarches. |

■ L'intégration systématique des plus vulnérables dans les modules proposés

Les personnes les plus vulnérables seront systématiquement intégrées dans les actions proposées. Ces actions n'ont pas un caractère obligatoire, en revanche les modules devront permettre d'intégrer ces populations particulières en prenant un soin tout particulier de ne pas les stigmatiser.

■ Des actions spécifiques d'accompagnement

Des actions spécifiques sont proposées afin d'accompagner les personnes affectées dans les démarches nécessaires à la réalisation des compensations, et notamment un accompagnement relatif à l'obtention de pièces d'état civil.

- Elles recevront des explications concernant la procédure pour retirer les bons du Trésor avec un acte de naissance.
- Et/ou un appui à l'obtention de récépissé et de procuration si nécessaire.

Par la suite les personnes les plus vulnérables seront encadrés afin de faciliter leur participation aux séances de signature et de réception des bons du trésors, puis un accompagnement au retrait des compensations (bons du Trésor)

Une assistance pourra être fournie dans la période suivant le paiement, pour que l'indemnité soit mise en sécurité et que les risques de mauvais usage ou de vol soient limités, afin de garantir que les PAP ne soient pas victimes ou abusées par des tiers durant le processus, par exemple : appui à la gestion bancaire, formations à la gestion financière des compensations.

■ Le suivi des plus vulnérables

Les personnes les plus vulnérables doivent faire l'objet d'un suivi plus soutenu des indicateurs afin de s'assurer qu'ils ne basculent pas dans une situation plus précaire.

Les plus vulnérables sont identifiés à partir de la base de données du PAR. Un indice de vulnérabilité y est détaillé, basé sur une série d'indicateurs socio-économiques, de composition du ménage, d'équipement, sanitaire, etc. Les indices sont compris entre 0 pour les moins vulnérables et 1 pour ceux qui le sont le plus (cf annexe 3).

■ Sélection des bénéficiaires

En milieu plus urbain (PK 24 à 50), sur les personnes interrogées, l'indice de vulnérabilité est assez homogène et suit les courbes d'une population normale au sens statistique du terme, mettant en évidence le fait que peu de personnes atteignent un seuil significatif de vulnérabilité.

Le niveau global et le contexte de la zone a permis de fixer à **0,5 le seuil représentant un niveau de vulnérabilité supérieur à la moyenne**. 9 personnes ont été identifiées comme plus vulnérables et aucune ne dépasse le seuil des 0.7 qui indiquerait un seuil de très grande vulnérabilité.

En milieu rural (PK 50 à 105), Sur les personnes interrogées, l'indice de vulnérabilité est assez homogène et se positionne entre 0.4 et 0.5 mettant en évidence le fait que peu de personnes atteignent un seuil significatif de vulnérabilité mais qu'une majorité se trouvent à la limite d'un premier seuil de vulnérabilité (0.55).

Le niveau global et le contexte de la zone (homogène, rurale et avec solidarité familiale et de voisinage) a permis de fixer à 0,6 le seuil représentant un niveau de vulnérabilité significatif. Aucun PAP ne se trouve au-delà de ce seuil, toutefois, nous avons toutefois identifié trois personnes dont il serait nécessaire d'assurer un suivi plus rapproché.

De ces deux analyses ressortent les résultats suivants.

| Indice | 24-40 | 40-50 | 50-62 | 62-75 | 75-95 | 95-105 |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 0 à 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0,1 à 0,2 | 15 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 0,2 à 0,3 | 86 | 23 | 10 | 7 | 3 | 8 |
| 0,3 à 0,4 | 195 | 48 | 35 | 45 | 10 | 43 |
| 0,4 à 0,5 | 170 | 37 | 45 | 90 | 8 | 57 |
| 0,5 à 0,6 | 11 | 4 | 7 | 20 | 1 | 6 |
| 0,6 à 0,7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | |
|-----------|---|---|---|---|---|---|
| 0,7 à 0,8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0,8 à 0,9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 0,9 à 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Tableau 1 : Identification des ménages les plus vulnérables à partir d'un indice

Au-delà de l'indice, qui permet de pointer les ménages les plus susceptibles d'avoir besoin d'un accompagnement spécifique, certains PAP ont également été identifiés en raison de critère de santé, d'âge ou de difficulté de compréhension (à ce titre 4 PAP ont été incluses comme vulnérables pour le tronçon du PK 50-105). Ces derniers peuvent être identifiés durant les séances de signature des accords afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique. Les femmes seules pourront faire également l'objet d'un accompagnement spécifique.

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions est de la responsabilité du Comité Foncier, la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier. Ils doivent se doter des moyens humains nécessaires afin de repérer, encadrer et accompagner les personnes les plus vulnérables.

2.2. Accompagnement à l'utilisation des compensations monétaires

■ Synthèse

| | |
|-------------------------------------|--|
| | Tous les PAP peuvent participer à cette activité, cependant les personnes les plus vulnérables seront priorisés dans l'application des modules. |
| | Ces seuils tiennent aussi compte du niveau de dépense moyen des ménages qui indique les sommes que les PAP ont l'habitude de gérer sur une année. |
| | En zone rurale celui-ci est de 2 320 000 CFA avec un montant médian haut de 1 800 000. Ce qui nous invite à proposer que tout PAP rural touchant plus de 1 000 000 de CFA participe aux formations. |
| Qui peut en bénéficier ? | En zone urbaine, il est de 5 230 000 CFA avec un montant médian haut de 2 700 000. Ce qui nous invite à proposer que tout PAP urbain touchant plus de 3 000 000 de CFA participe aux formations. |
| | Par ailleurs, le ministère en charge de l'économie exige que sur le tronçon PK24-50 les PAP qui touchent une compensation équivalente ou supérieur à 3 millions FCFA soient en possession d'un compte bancaire. |
| | La participation aux modules de formation pourra être prise en charge pour les personnes les plus vulnérables. Pour les autres la participation sera volontaire. |
| Résumé des actions | Formation à la gestion du budget et de fonds |
| | Réalisation de TdR |
| Comment le mettre en œuvre ? | Contractualisation avec une ONG ou un bureau spécialisé Mise en œuvre par l'ONG spécialisée |

■ Formation sur la gestion de fonds

La capacité à gérer une somme d'argent importante dans une logique de capital à investir dans des activités génératrices de revenu dépend du niveau de vulnérabilité et de l'activité principale. Les agriculteurs ou artisans vulnérables pourraient avoir plus de difficulté que des commerçants non vulnérables. Toutefois à partir de 1 millions de CFA, en zone rurale, un accompagnement peut être nécessaire, même pour les non-vulnérables.

Les ménages ne disposent généralement pas d'importante liquidité au même moment et la gestion des fonds habituels repose sur des investissements progressifs et de faible amplitude.

Dans le cas spécifique d'un versement d'une compensation, les fonds arrivent de manière ponctuelle pour des investissements qui parfois ont mis plusieurs années à se concrétiser (fouille, élévation, premier linteau, toit, enduit, etc.).

Il est possible que les PAP se retrouvent en difficulté face à l'obtention de ces sommes qui leur sont dues mais représentent des montants hors du commun. Il existe également plusieurs risques avérés :

- Des risques de mauvais choix en termes d'utilisation et d'investissement sur le long terme ;
- Des risques d'abus de la part de proches ou de personnes mal intentionnées ;
- Un effet de panique face au montant perçu et un risque d'attraction d'un certain banditisme.

Des modules simples seront développés afin de sensibiliser les ménages à l'utilisation de ses fonds, à leur bon usage et leur caractère ponctuel. Il est important que les personnes saisissent l'idée que cette somme est une compensation, c'est-à-dire un montant visant à remplacer des biens existants.

Les modules seront simples accessibles au plus grand nombre.

■ Formation et invitation à la bancarisation

Dans le cadre de la stratégie de paiement des compensations¹ trois activités complémentaires sont mises en place pour accompagner les PAP dans la bancarisation :

- Une séance de sensibilisation sur les compensations et sur la bancarisation est délivrée au moment de la signature des contrats.
- A l'issue de cette sensibilisation, une fiche de renseignement a été mise en place pour déterminer si la PAP détient un compte bancaire, et sinon auprès de quel opérateur de Mobile Money elle souhaite être accompagnée pour ouvrir un compte sur lequel déposer ses compensations (cf Annexe 1).
- En outre, les fournisseurs de mobile money et les banques peuvent être invitées pour des séances d'explication et d'appui aux PAP pour l'ouverture de leurs comptes bancaires ou mobile money.

■ Épargne et initiation aux notions d'entrepreneuriat

Les personnes le souhaitant et disposant d'un montant important se verront offrir la possibilité de participer à un module de formation sur l'usage de l'épargne et les notions de base de l'entrepreneuriat.

Si le module pourra couvrir un public large il s'agit tout de même ici de cibler une population plus restreinte, ayant perçu des montants conséquents et disposant d'une volonté de réaliser un plan d'épargne et de monter une activité spécifique.

¹ CF PAR, section « stratégie de paiement des compensations »

■ Sélection des bénéficiaires

Les plus vulnérables sont identifiés à partir de la base de données du PAR et des personnes reconnues comme tel durant la mise en œuvre par les équipes responsables.

Les ménages vont recevoir en un seul paiement une compensation qui correspond le plus souvent à des investissements réalisés sur une plus longue période. Il est probable que la plupart d'entre eux ne soient pas préparés à recevoir et gérer de telles sommes sans s'exposer à des risques de mauvaise gestion, de personnes cherchant à les manipuler ou encore étant simplement non préparés face à de telles sommes.

| Zone | Nombre | Critère |
|--------------|------------|--|
| PK24-40 | 299 | PAP ayant un montant supérieur à 3.000.000 de FCFA |
| PK40-50 | 40 | PAP ayant un montant supérieur à 3.000.000 de FCFA |
| PK50-62 | 42 | PAP ayant un montant supérieur à 1.000.000 de FCFA |
| PK62-75 | 31 | PAP ayant un montant supérieur à 1.000.000 de FCFA |
| PK75-95 | 3 | PAP ayant un montant supérieur à 1.000.000 de FCFA |
| PK95-105 | 72 | PAP ayant un montant supérieur à 1.000.000 de FCFA |
| TOTAL | 487 | |

Tableau 2 : Nombre de PAP identifiés selon les critères établis

Il est envisagé de proposer un accompagnement aux ménages recevant plus de 3.000.000 FCFA sur les PK 24 à 50 et plus de 1.000.000 FCFA sur les PK 50 à 105. Ces montants sont proposés de manière à tenir compte de la probabilité que les PAP sont habitués à manipuler des montants de cet ordre en raison des niveaux de dépenses qui ressortent des enquêtes socio-économiques (voir plus haut).

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions est de la responsabilité du Comité Foncier, la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier. Ils doivent se doter des moyens humains nécessaires afin de repérer, encadrer et accompagner les personnes les plus concernées et peuvent choisir de faire appel à des partenaires ou prestataires extérieurs pour ces missions.

2.3. Accompagnement à la restauration des activités économiques commerciales

■ Synthèse

Cet axe d'intervention comprend différentes propositions et qui peuvent être liées entre elles ou exécutées séparément.

| | |
|---------------------------------|---|
| | Les commerçants et commerçantes, les artisans délogés du bord de route ayant perdu des infrastructures de faible amplitude. |
| Qui peut en bénéficier ? | Les personnes les plus vulnérables seront encouragées à participer. Les vendeuses sur tables (vente de subsistance) pourront également solliciter le projet pour leur intégration aux activités. |
| Résumé des actions | Mise en place de sites de ventes et de zone de stationnement afin de faciliter l'accès des voyageurs |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | Accompagnement des activités de commerce et d'artisanat au travers de micro-investissements et de formation. Mise en place de formation à l'entrepreneuriat et installation d'un <i>revolving found</i> . |
| Comment le mettre en œuvre ? | Identification des lieux de marché et de stationnement potentiels par les ingénieurs de la SAG. Recrutement d'une structure Identification avec la SAG, les PAP et les mairies des sites permettant d'accueillir des points de ventes ; Identification des personnes et bénéficiaires. Mise en œuvre par la structure recrutée (ONG, bureau spécialisée). |

■ Marchés et sites de vente

Un nombre important de petits abris ont été délogés des bords de route pour les besoins des travaux. Ils vont tous bénéficier d'une compensation en raison du besoin de déplacement. Il est très probable que ces derniers reculent de quelques mètres pour se réinstaller sur la même parcelle, reconstruire un abri du même type et reprendre leurs activités.

Les personnes vendant sur des tables ou des structures mobiles ne reçoivent pas de compensation, elles seront en mesure de déplacer et de reprendre leur activité immédiatement et ce, même durant les travaux.

Cependant, afin de faciliter la reprise des activités et de favoriser une émulation commerciale le long de l'axe rénové, il est proposé de réaliser des micro-investissements :

- Des zones de vente de faible dimension qui peuvent accueillir 3 à 15 vendeurs/vendeuses peuvent être aménagés et mise à la disposition.
- Les sites doivent être dans la DUP (l'utilisation des zones de déviation peut être envisagées) ;
- Les sites doivent permettre le stationnement des véhicules de passagers ;
- Les sites doivent être à proximité des logements des vendeurs et des points d'arrêts des véhicules (barrage de contrôle, sites d'intérêt) ;

Les sites doivent également faire l'objet d'un plan de gestion, il est nécessaire de définir les points suivants :

- Responsabilité, entretien et gestion ;
- Accès : qui peut y accéder, roulement / conditions d'accès / durée.
- Les personnes les plus vulnérables exerçant un petit commerce devrait être favorisées.
- Les espaces doivent maintenir un certain niveau d'activité (éviter les espaces vacants / inoccupés)

■ Mise en contact avec des structures demandeuses et renforcement des notions d'hygiène

Les commerçants et commerçant de produits alimentaires pourraient se voir offrir la possibilité de formations basiques sur les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire afin d'améliorer la prestation de service le long de la voie selon la réglementation en vigueur au Gabon.

Les vendeurs et vendeuses pourront être mis en relation avec des organisations comme « la clé des champs » qui favorisent les circuits d'approvisionnement locaux.

Les entreprises impliquées dans les travaux seront invitées à s'approvisionner en priorité auprès des riverains.

■ Épargne et initiation aux notions d'entrepreneuriat

Les personnes impliquées dans les activités précédentes, mais aussi des PAP souhaitant acquérir des connaissances de base en épargne et entrepreneuriat pourront bénéficier d'un module de formation sur la gestion de l'épargne et les compétences de base en entrepreneuriat.

Ce module sera destiné aux personnes ayant suivi les modules précédant de gestion des fonds. Il doit fournir une valeur ajoutée et peut planter les bases de l'entrepreneuriat.

■ Sélection des bénéficiaires

Les plus vulnérables sont identifiés à partir de la base de données du PAR et des personnes reconnues comme tel durant la mise en œuvre par les équipes responsables.

Les personnes exerçant déjà une activité commerciale le long de la route sont les premières personnes ciblées. Le travail d'inventaire a permis d'identifier au moins 339 PAP répartis comme suit :

| Étiquettes de lignes | PK24-40 | PK40-50 | PK50-62 | PK62-75 | PK75-95 | PK95-105 | Total général |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|---------------|
| artisanat | 31 | 3 | 1 | | 1 | 1 | 37 |
| commerce | 97 | 20 | 11 | 15 | 4 | 11 | 158 |
| Petit commerce | 66 | 7 | 19 | 9 | 11 | 6 | 118 |
| location immobilière | 4 | 2 | | 1 | | 1 | 8 |
| mécanique | 5 | 1 | | | | | 6 |
| nourriture | 5 | | | | | | 5 |
| restaurant | 5 | 1 | | | | | 6 |
| scierie | 9 | | | | | | 9 |
| Total général | 222 | 34 | 31 | 25 | 16 | 19 | 347 |

Tableau 3 : Identification des PAP ayant une activité commerciale impactée

Il existe également d'autres personnes exerçant le long de la route mais qui ne sont pas réellement affectées, du fait de la mobilité de leur poste de vente. Ces personnes devraient également faire l'objet d'une inscription volontaire de la part de l'opérateur en charge de ce volet du PRMS afin qu'il leur soit proposé d'y participer.

Les femmes seront naturellement favorisées pour cette activité, le commerce le long de la route (en dehors du centre de Ntoum) étant le plus souvent tenu par des femmes.

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions est de la responsabilité du Comité Foncier, la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier. Ils doivent se doter des moyens humains nécessaires afin de repérer, encadrer et accompagner les personnes les plus concernées. Ce type d'action requiert des compétences spécifiques et une certaine pédagogie. Il existe des ONG au Gabon qui sont à même de réaliser une telle activité.

Il est proposé de mettre en œuvre ce volet au travers des étapes suivantes :

- Diffusion de TdR (basés immédiatement sur le présent contenu et descriptif du volet) ;
- Recrutement d'une ONG spécialisée (ou plusieurs afin de couvrir les différents tronçons) ;
- Identification des PAP intéressés à partir de la base ;
- Inscription des PAP en vente sur table intéressés ;
- Administration des modules de formations ;

Concernant le choix des sites de ventes et de développement, le travail doit être réalisé en collaboration avec le Comité Foncier et la SAG qui intervient pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier, les mairies concernées, l'ONG précédemment évoquées et les PAP :

- Identification sur la base des plans des sites possibles ;
- Proposition d'aménagement ;
- Réalisation d'un plan d'occupation et de gestion conjointement avec la mairie et les PAP ;
- Élaboration des plans et DAO
- Construction et réception ;
- Mise en place.

2.4. Aller plus loin dans l'accompagnement entrepreneurial

■ Synthèse

| | |
|-------------------------------------|--|
| Qui peut en bénéficier ? | Les personnes ayant participées au module « épargne et initiation aux notions d'entrepreneuriat », ayant une idée de projet |
| Résumé des actions | Cette action doit permettre de favoriser l'émergence de projet générateur de revenu le long de la voie et de créer un fonds de roulement pour du micro-crédit. Elle comprend : <ul style="list-style-type: none">- De la formation- La mise en place du fond- Sa gestion et poursuite |
| Comment le mettre en œuvre ? | Cette action est la suite des actions de renforcement des capacités de gestion des PAP. La structure sélectionnée précédemment doit être en mesure d'aller plus loin de proposer la mise en place d'action de formation à l'entrepreneuriat et la gestion d'un fond de solidarité pour des investissements de faible amplitude. |

■ Formation à la gestion financière de base et formulation de projet

Il s'agit ici de délivrer aux PAP ayant participés aux modules précédant et souhaitant développer une activité une formation qui jettent les bases de la gestion de micro-entreprise.

Ce module doit également être l'occasion de mettre sur papier les idées des participants pour les formuler sous forme de projet.

■ Mise en place d'un fond de crédit roulant

Cette dernière étape doit permettre de financer les projets les plus prometteurs. Elle nécessite la mise en place par une organisation spécialisée d'un système de gestion, de suivi et un certain encadrement pour le démarrage des activités.

Il existe un très grand nombre de commerçants et commerçants réunis au niveau de sites stratégique (carrefour, barrage de police), qui pourraient bénéficier de ce type de fond à tour de rôle permettant la réalisation de micro-investissements qui auront pour effet l'amélioration de leur prestation, de leur revenus et un embellissement des bords de route.

■ Sélection des bénéficiaires

La sélection des bénéficiaires de ce module spécifique se fera à partir du module précédent. Les formations en gestion des fonds puis en gestion commerciale doivent permettre d'identifier les personnes les plus motivées et celles qui sont le plus à même de mener à bien des micro-projets, d'être porteurs d'initiatives.

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions devrait être sous la responsabilité de la même organisation/structure/ONG que celle des modules précédents afin qu'il existe une certaine continuité dans le processus.

2.5. Facilitation des accès et embellissement des bords de route

■ Synthèse

| | |
|-------------------------------------|---|
| Qui peut en bénéficier ? | En priorité les personnes vulnérables, les personnes vivant sur le bord de route et disposant d'un terrain. Riverain des voies d'accès immédiates. |
| Résumé des actions | Sélection des bénéficiaires et des voies d'accès prioritaires Mobilisation communautaire Sélection de pépinières Organisation de groupes de travail Réalisation des travaux. Organisation de concours du type PK fleuris |
| Comment le mettre en œuvre ? | Sélection d'une structure en charge de réaliser l'approche communautaire et participative. Mise en œuvre Suivi et évaluation. |

■ Voies secondaires et facilitation des accès

Ce type d'activité contribue à l'amélioration générale des conditions de vie des PAP, et peut contribuer directement à l'amélioration de leurs revenus à travers leurs emplois sur les travaux.

Il est nécessaire en premier lieu de sélectionner les voies secondaires. Plusieurs critères peuvent être utilisés et devront être précisés :

- Importance du nombre d'utilisateurs ;
- Niveau de dégradation ;
- Mobilisation communautaire et engagement des populations.

Les travaux peuvent couvrir différents aspects :

- Restauration d'accès piétons dégradés ;
- Reprise de voies d'accès en mauvais état ;
- Aménagement de sites publics adjacents.

Les travaux sont mis en œuvre sous forme de mobilisation de main d'œuvre et sur la base d'une rétribution en argent et repas. Selon la nature des travaux, l'engagement peut être accompagné de formation qualifiante sur les ouvrages simples.

■ Reconstitution des haies fleuris et embellissement des jardins du bord de route

De nombreuses haies ornementales vont être dégradées du fait des travaux. Afin de favoriser leur reprise dans les terrains privés certaines actions peuvent être proposées :

- Appuis aux pépinières locales ;
- Favoriser l'émergence d'activité génératrice de revenus ;
- Des plantes spécifiques pourront être remises aux pépinières afin de faciliter leur multiplication puis leur distribution à prix bas auprès des personnes intéressées.
- Des brigades de plantation pourront être organisées avec les jeunes afin de les mettre en place.

- Des concours pourront être organisés entre les localités, ou par PK.

■ Sélection des bénéficiaires

Les plus vulnérables sont identifiés à partir de la base de données du PAR et des personnes reconnues comme tel durant la mise en œuvre par les équipes responsables.

Pour cette activité spécifiquement, un travail devra être réalisé par l'équipe de mise en œuvre afin de repérer les sites présentant un intérêt en matière de réhabilitation des accès.

A l'entrée de Ntoum, il existe un pépiniériste affecté qui pourra être inclus dans le programme afin d'appuyer la multiplication des plans.

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions est de la responsabilité du Comité Foncier, la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier. Ils doivent se doter des moyens humains nécessaires afin de repérer, encadrer et accompagner les personnes concernées.

2.6. Accompagnement à l'auto-construction

■ Synthèse

| | |
|-----------------------------------|---|
| Qui peut bénéficier | Les personnes sujettes à une réinstallation physique ayant fait le choix de l'auto-construction et les PAP les plus vulnérables en particulier afin qu'ils puissent suivre les travaux des artisans ou entrepreneurs auxquels ils vont faire appel. |
| Résumé des actions | Formation au suivi des travaux Formation de base en construction |
| Comment le mettre en œuvre | Sélection d'opérateur, contractualisation. Sélection des PAP bénéficiant d'une réinstallation physique ou d'une compensation pour perte d'infrastructure en dur. Mise en œuvre des formations |

■ Formation accélérée au suivi de travaux

Les personnes sujettes à une réinstallation physique et ayant choisi l'option d'une construction sur leur propre terrain doivent pouvoir bénéficier d'une formation sur le suivi des travaux qui leur donnera les notions essentielles nécessaire au suivi de leur travaux.

Ils seront accompagnés en outre par les entreprises de supervision spécialisées recrutées pour ce travail.

■ Sélection des bénéficiaires

Les plus vulnérables sont identifiés à partir de la base de données du PAR et des personnes reconnues comme tel durant la mise en œuvre par les équipes responsables. Il faut croiser à ces informations les personnes suivantes :

- Celles faisant l'objet d'un déplacement physique ;

- Les PAP perdant une structure en dur.

| Type de construction | PK24-40 | PK40-50 | PK50-62 | PK62-75 | PK75-95 | PK95-105 | TOTAL |
|----------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Usage commercial | 139 | 49 | | 4 | | 18 | 210 |
| Usage d'habitation | 105 | 7 | 2 | 4 | | 3 | 121 |
| Latrine | 15 | 1 | | | | 1 | 17 |
| TOTAL | 583 | 78 | 57 | 81 | 28 | 68 | 895 |

Tableau 4 : Infrastructure en dur ou donnant lieu à un besoin de reconstruction en dur

La base a permis d'identifier les infrastructures ci-dessus qui pourront donner lieu à une sélection des PAP à impliquer dans le travail.

■ Mise en œuvre

La mise en œuvre de ces actions est de la responsabilité du Comité Foncier, la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier. Ils doivent se doter des moyens humains nécessaires afin de repérer, encadrer et accompagner les personnes les plus concernées. Ce type d'action requière des compétences spécifiques et une certaine pédagogie. Il existe des structures au Gabon qui sont à même de réaliser une telle activité.

Il est proposé de mettre en œuvre ce volet au travers des étapes suivantes :

- Identification des PAP ;
- Identification des PAP intéressés ;
- Identification des artisans, des entreprises ou association (Ingénieurs Sans Frontières peut être une association intéressante pour ce type d'activité par exemple) en mesure de réaliser les formations ;
- Mise en place des formations ;
- Accompagnement des PAP.

Concernant le choix des sites de ventes et de développement, le travail doit être réalisé en collaboration avec le Comité Foncier et la SAG qui intervient pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier, les mairies concernées, l'ONG précédemment évoquée et les PAP.

3. Suivi-évaluation

3.1. Stratégie de suivi

Dans le cadre des travaux des PK24-105 de la Transgabonaise, un dispositif de suivi-évaluation externe est prévu sur 2 ans.

Pour rappel le PAR réglé sur la NP5 de la SFI vise la restauration des moyens d'existence des PAP. Ainsi, selon la SFI², le suivi de la performance de l'équipe en charge du PAR et du PRMS porte sur :

- Le suivi de la mise en œuvre, afin de vérifier que la PAR et le PRMS ont été mis en œuvre selon le programme, le chronogramme et le budget annoncés. Les indicateurs et les outils de suivi relèvent du management ESG de l'opérateur du PAR.
- L'évaluation de l'impact du PAR et du PRMS sur la restauration des conditions de vie des PAP sur la base des indicateurs qui ont servi à établir l'étude de base socioéconomique.

La procédure de suivi porte sur les points suivants :

- Vérifier les rapports internes de mise en œuvre du PAR avec une enquête de terrain :
 - Paiement des compensations incluant les montants et les modalités ;
 - Réinstallation sur les terres et l'accès aux ressources ;
 - Préparation des sites de réinstallation ;
 - Construction des logements ;
 - Fourniture d'emplois locaux, leur adéquation et le montant des salaires ;
 - Adéquation des formations et des projets de développement ;
 - Restauration des moyens d'existence ;
 - Relocalisation des infrastructures ;
 - Relocalisation des entreprises, compensations ;
 - Indemnité de transition.
- Observer les consultations publiques avec les PAP dans les villages.
- Observer les fonctions de réinstallation à tous les niveaux pour évaluer leur effectivité et leur conformité avec le PAR.

La procédure d'évaluation de l'impact du PAR et du PRMS repose sur les points suivants :

- Vérifier les types de plaintes et le fonctionnement du mécanisme de traitement des plaintes en vérifiant les processus de plaintes à tous les niveaux et en interviewant un échantillon aléatoire de plaignants.
- Interviewer un échantillon aléatoire de PAP dans des entretiens libres pour évaluer leur connaissance et intérêt à propos du processus de réinstallation, leurs droits et les mesures de restauration des moyens d'existence.
- Établir une enquête quantitative du niveau de vie des PAP avant et après la mise en œuvre du déplacement pour vérifier si le niveau de vie est restauré. Cette enquête renseignera la matrice de calcul de l'indice synthétique de vulnérabilité.
- La méthode de production et d'analyse des données socio-économiques dépend de la complexité du PAR et du budget du projet.

En conséquence le Comité Foncier avec la SAG intervenant pour le compte du Comité Foncier sous la forme d'un accompagnement du Comité Foncier devront :

² Pour une description détaillée, voir SFI, 2002. *Manuel d'élaboration de plan d'action de réinstallation* : pages 60 à 65.

- S'assurer de la production d'un état référence qui servira de base à tout le processus en décrivant quantitativement la situation de départ.
 - Il s'agit de l'enquête socioéconomique d'Insuco dont les résultats sont présentés dans le PAR et la base de données brute sera fourni ;
 - mais également de la matrice de calcul de l'indice synthétique de vulnérabilité.
- Se doter en interne d'une procédure de suivi de la mise en œuvre dont les responsables sont bien identifiés et les activités documentées et archivées.
- Recourir à un monitoring externe spécialisé NP5 SFI qui audite la mise en œuvre et réalise une étude d'impact à N+2 sur les PAP avec le même questionnaire que l'état référence.

3.2. Le suivi des actions spécifiques

Les structures en charge de la mise en œuvre devront établir, dès la formulation des modules :

- La liste PAP identifiés ;
- La liste des indicateurs de suivi spécifiques qui devront être relevés ;

Un tableau de bord d'indicateur sera mis en place dès l'étape de conception des modules afin de fournir un outil adapté. Le tableau ci-dessous inclus les indicateurs globaux pour le PRMS dans son ensemble qui devront être détaillés pour les sous-programmes spécifiques.

Trois types d'indicateurs doivent être développés :

- Des indicateurs de suivi et d'exécution (l'action a-t-elle été réalisée Oui/Non, ou quel pourcentage)
- Des indicateurs de performance (l'action a-t-elle été réalisée correctement, couverture, satisfaction ?)
- Des indicateurs d'impact (l'action a-t-elle eu l'effet escompté ?)

| Description des étapes | Indicateurs d'exécution | Indicateurs de performance | Impact |
|--|---|--|--------|
| Préparation | | | |
| Amendement et validation | Le PRMS est validé | | |
| Génération des Listes et des Statistiques | Les données statistiques sont prêtes | | |
| Établissement des fiches projets et des TDR | 6 fiches projets sont établies | | |
| Mise en place du schéma de gestion | Un schéma de gestion est établi | | |
| Définition du protocole de suivi-évaluation | Un protocole de suivi est établi | | |
| Mise en place du dispositif de suivi-évaluation | Le protocole est mis en place | | |
| Contractualisation avec les prestataires | TDR finalisés Offres reçues et analysées 3 contrats signés | | |
| Lancement des programmes | Démarrage des programmes | | |
| Mise en œuvre | | | |
| Repérage des bénéficiaires d'accompagnements (à partir du PRMS INSUCO) | - Analyse de la base de données et identification des personnes éligibles ; - Contact pris avec les personnes éligibles et présentation des programmes ; | 100% des bénéficiaires éligibles identifiés et contactés | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Bancarisation Airtel Money | Etablissement des listes des personnes souhaitant une bancarisation avec airtel money Contact des personnes et confirmation Signature des engagements | - Pourcentage de couverture du service airtel money - Satisfactions des clients (bénéficiaires) - Délais de traitement | |
| Paiements des allocations de restauration (défrichement, pertes de revenus, aide...) | Pourcentage de paiement réalisé | - Pourcentage de paiement - Délais de paiement | |
| Accompagnement retrait des compensations et des allocations (Bons du Trésor) | - Nbr de bénéficiaires éligibles - Nbr de personnes suivies et accompagnées | - Pourcentage de paiement - Délais de paiement | |
| Accompagnement utilisation des compensations | - Contrat signé - Nbr de bénéficiaires éligibles - Nbr de personnes suivies et accompagnées | Programme réalisé selon les TdR | - Les compensations sont employées dans un objectif de réinstallation physique et économique - Les PAP recouvrent un niveau de vie équivalent ou meilleur (indicateur de vulnérabilité inférieur ou égal) |
| Accompagnement activités génératrices de revenus | - Contrat signé Programme développé et validé - Pourcentage de mise en œuvre du programme (cf. indicateurs spécifiques) - Contrat signé Programme développé et validé - Nbr de modules de formation - Nbr de participants - Nbr d'actions mises en œuvre | Programme réalisé selon les TdR | - Les bénéficiaires développent des AGR - Les bénéficiaires augmentent leur revenus |
| Aller plus loin dans l'entrepreneuriat | - Contrat signé Programme développé et validé - Pourcentage de mise en œuvre du programme (cf. indicateurs spécifiques) - Nbr de modules de formation - Nbr de participants - Nbr de projets identifiés - Nbr de projet mis en œuvre | | |
| Embellissement des sites | | | |

Tableau 5 : Table générale de suivi des actions (à détailler)

3.3. Démarche d'évaluation

Les indicateurs sociaux doivent donc être relevés régulièrement et comparés aux indicateurs de départ calculés au terme des enquêtes d'inventaire et socio-économiques. Cette démarche diachronique permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation du profil socio-économique des populations dans la zone du Projet suite aux opérations de réinstallation, et d'apporter des mesures correctives au besoin.

La mesure des impacts peut s'avérer un processus lourd en collecte et en analyse, aussi il est proposé d'effectuer :

- Une enquête échantillonnée (tirage aléatoire simple et sans remise) sur 15% des PAP la première année écoulée. Cette enquête reprendra le questionnaire et l'indice synthétique de vulnérabilité de l'étude de base du PAR ;
- Une enquête exhaustive sur 100% des PAP la deuxième année. Cette enquête reprendra le questionnaire et l'indice synthétique de vulnérabilité de l'étude de base du PAR

Si les études quantitatives démontrent une dégradation de l'indice synthétique de vulnérabilité, une étude qualitative ad hoc développée par l'équipe ESG auprès des PAP sera conduite pour mieux comprendre la situation et y remédier avec une révision du PRMS.

Outre ces relevés d'indicateurs, des enquêtes de satisfaction des personnes déplacées économiquement et physiquement pourront être menées chaque 6 mois par l'équipe ESG sur un échantillon représentatif de PAP afin de percevoir la perception du projet par les PAP. Le questionnaire sera élaboré par l'équipe ESG en fonction de ses objectifs internes et ceux de ses bailleurs³.

Si les suivis annuels peuvent être réalisés par l'équipe du Projet, qui pourra s'appuyer sur un prestataire spécialisé, il est conseillé, pour l'évaluation finale, d'employer un cabinet externe afin de préserver la légitimité et l'objectivité de l'évaluation.

En conséquence, sont fournis à l'équipe ESG :

- La base d'état référence ;
- Le questionnaire (annexe 2) ;
- L'outil de calcul de l'indice synthétique de vulnérabilité (annexe 3).

³ Le questionnaire devra a minima porter sur la satisfaction des PAP à propos de la communication de sur le processus de déplacement (mesures, droits, chronogramme, etc.), du dialogue avec la SAG, de la gestion des plaintes, des activités d'accompagnement dont elles bénéficient (pertinence, efficacité, qualité des intervenants), et de leurs conditions de réinstallation et de vie.

4. Mise en œuvre du PRMS

4.1. Schéma de gestion

La restauration des moyens d'existence sera prise en charge selon le schéma institutionnel suivant.

| Rôle | Institution | Tâches |
|--|--|---|
| Maitre d'œuvre | État avec accompagnement du partenaire (la SAG) | ANO budget. Contrôle programme et chronogramme. Dispositif de suivi-évaluation. |
| Maitre d'œuvre délégué | Comité de pilotage (Comité foncier, comité local) avec accompagnement du partenaire (la SAG) | Mise en œuvre du budget, programme et chronogramme. |
| Comité technique | Services techniques déconcentrés | Support technique |
| Maitre d'ouvrage | ONG spécialisée | Mise en œuvre des activités. Renseignement du suivi-évaluation. |
| Partenaires potentiels identifiés | <ul style="list-style-type: none">- Appui/Formation de Insuco aux CLO SAG- Airtel Money, BICIG, COFINA (Bancaisation)- ONG JA GABON (Formation utilisation des compensations, gestion financière et entrepreneuriat)- La clé des champs (agriculture contractuelle, achat des produits agricoles)- Association Ingénieur Sans Frontière auto construction- Croix Rouge Gabonaise : appui à l'accompagnement des vulnérables | |

4.2. Calendrier de mise en œuvre

| Description des étapes | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov-Déc/ | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------------------------|------|---------|------|-------|------|----------|------|------|------|
| Préparation | | | | | | | | | | |
| Amendement et validation | CF | | | | | | | | | |
| Génération des Listes et des Statistiques | INSUCO | | | | | | | | | |
| Établissement des fiches projets et des TDR | INSUCO | | | | | | | | | |
| Mise en place du schéma de gestion | CF | | | | | | | | | |
| Définition du protocole de suivi-évaluation | INSUCO | | | | | | | | | |
| Mise en place du dispositif de suivi-évaluation | Comité Foncier avec SAG | | | | | | | | | |
| Contractualisation avec les prestataires | Comité Foncier avec SAG | | | | | | | | | |
| Lancement des programmes | CF | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre | | | | | | | | | | |
| Repérage des bénéficiaires d'accompagnements (à partir du PRMS INSUCO) | CF | | | | | | | | | |
| Bancarisation Airtel Money | CF | | | | | | | | | |
| Paiements des allocations de restauration (défrichement, pertes de revenus, aide...) | ETAT | | | | | | | | | |
| Accompagnement retrait des compensations et des allocations (Bons du Trésor) | CF | | | | | | | | | |
| Accompagnement utilisation des compensations | ONG | | | | | | | | | |
| Accompagnement activités génératrices de revenus | ONG | | | | | | | | | |
| Aller plus loin « entrepreneuriat » | ONG | | | | | | | | | |
| Embellissement des sites | ONG | | | | | | | | | |
| Suivi évaluation | | | | | | | | | | |
| Performance (annuelle) | CF | | | | | | | | | |
| Impact (annuelle) | CF | | | | | | | | | |
| Satisfaction (semestrielle) | CF | | | | | | | | | |
| Audit final | Bailleurs | | | | | | | | | |

Tableau 6 : Calendrier de mise en œuvre du PRMS

5. Budget

Un budget indicatif est donné ci-dessous. Il est calculé sur la base de l'offre fournie par l'ONG JA Gabon et de la bonne pratique de considérer que le PRMS soit à hauteur de 10% (8% actuellement) du total des compensations. Il s'agit d'un budget que l'opérateur aura la charge d'affiner afin de mettre en œuvre les activités selon les ressources internes et externes qu'il pourra mobiliser.

Le budget prévisionnel des compensations du tronçon 24-105 s'élève à **3 931 774 282 FCFA**.

Concernant le budget PRMS spécifiquement :

- La proposition finale JA Gabon correspond à 126 600 000 FCFA, après exclusion des options qui seront internalisées. Elle est calculée sur la base de l'offre financière du SPRINT (90 PAP formées à l'Axe2 et 100 PAP formées à l'Axe3), en prenant en compte l'éligibilité de 1153 PAP à l'Axe 2, 502 PAP à l'Axe3 et 301 PAP à l'Axe 4. L'extrapolation de l'offre financière est faite sur cette base.
- Sont ajoutés à ce coût les frais de facilitation d'accès et embellissement des bords de route, l'accompagnement à l'auto-construction et le fond de roulement.
- Les frais internes de la SAG sont inclus dans le budget
- Les imprévus des coûts ci-dessus sont évalués à 5% du coût total.
- L'AT pour l'accompagnement à la mise en œuvre et suivi est ajoutée.

Le budget global du PRMS, comme synthétisé dans le tableau ci-dessous, est cohérent avec le ratio de 10 % indiqué plus haut.

| Activité | FCFA | Euros |
|--|-------------|---------|
| Axe 1: Accompagnement des plus vulnérables (intégralement internalisés par le Comité Foncier en appui sur la SAG) | - | - |
| Axe 2: Accompagnement des PAPs à l'utilisation des compensations monétaires | 50 000 000 | 76 600 |
| <i>Prestations ONG accompagnatrice (fonctionnement + formations)</i> | 21 000 000 | 32 172 |
| <i>Frais internes</i> | 29 000 000 | 44 428 |
| Axe 3: Accompagnement à la restauration des activités économiques commerciales | 72 600 000 | 111 223 |
| <i>Prestations ONG accompagnatrice (fonctionnement + formations)</i> | 43 600 000 | 66 795 |
| <i>Frais internes</i> | 29 000 000 | 44 428 |
| Axe 4: Accompagnement entrepreneurial avancé | 100 660 000 | 154 211 |
| <i>Prestations ONG accompagnatrice (fonctionnement + formations)</i> | 62 000 000 | 94 984 |
| <i>Frais internes</i> | 38 660 000 | 59 227 |
| Axe 5: Facilitation des accès et embellissements des bords de route | 45 000 000 | 68 940 |
| Axe 6: Accompagnement à l'auto-construction | 10 000 000 | 15 320 |
| Imprévus (5%) | 12 570 000 | 19 257 |
| Accompagnement externe à la mise en œuvre et suivi du PRMS | 14 290 000 | 21 892 |

| | |
|---|-------------|
| Budget prévisionnel total du PRMS (Total Axes 1 à 6 + Imprévus + Accompagnement externe) | 305 120 000 |
|---|-------------|

Tableau 7 : Budget prévisionnel

- Le montant nécessaire à l'accompagnement des plus vulnérables n'est pas indiqué, il est inclus dans la charge de travail du comité foncier qui sera accompagné par la SAG à cet effet.
- Un budget supplémentaire pour la mise en place d'un fonds de roulement peut être ajouté selon l'adhésion des PAP à l'activité, la possibilité de trouver des fonds en externe grâce à l'accompagnement PRMS et la disponibilité budgétaire.
- Il sera nécessaire d'ajouter à ce budget le temps passé par les CLO pris en charge par la SAG

Annexe 1 : Fiche de renseignement et de souhait - Bancarisation



Accompagnement aux compensations – Travaux de la RN1 - tronçon PK24 au PK105 –

Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir une compensation correspondant à la perte de vos biens en raison des travaux de réaménagement de la RN1. Cette somme correspond à la valeur des pertes que vous allez subir et doit vous permettre de les remplacer.

Afin de vous aider à mieux gérer cette compensation, vous allez bénéficier d'une séance d'explication. A la suite de celle-ci nous vous proposons de nous mentionner vos choix d'accompagnement à l'utilisation des compensations.

- Je ne souhaite pas bénéficier d'accompagnement à l'utilisation de mes compensations
- J'ai un projet personnel et je souhaite un appui ponctuel sur les démarches à poursuivre
- Je n'ai pas de projet et je souhaite bénéficier d'un appui complet à l'utilisation de mes compensations

Par ailleurs si vous ne possédez pas de compte en banque nous vous accompagnons pour en ouvrir un.

Si votre compensation est de moins de 3 millions FCFA vous bénéficiez d'un compte bancaire mobile.

Je suis intéressé(e) par l'ouverture d'un compte bancaire mobile

- OUI
- NON

J'ai une préférence pour un opérateur de téléphonie

- AIRTEL
- MOOV
- PAS DE PREFERENCE

Si votre compensation est de plus de 3 millions FCFA vous bénéficiez d'un compte bancaire auprès d'une banque.

Je suis intéressé(e) par l'ouverture d'un compte bancaire

- OUI
- NON

J'ai une préférence pour une banque

- COFINA
- BICIG

Nom :

Prénom :

Numéro de PAP :

Numéro de téléphone :

Lieu de résidence :

| Date | Lieu | Signature |
|------|------|-----------|
| | | |

Annexe 2 : questionnaire socio-économique

| | |
|---|--|
| Bonjour et bienvenue dans le formulaire d'enquête. Nous allons réaliser une enquête auprès de chaque PAP concernée par les travaux de la Transgabonnaise. | |
| Nom de l'enquêteur | |
| Préciser la province, département | |
| Quelle est la localité ? | |
| | |
| Inscrire/attribuer le code de la parcelle | |
| Quel est le prénom du répondant ? | |
| Quel est le nom du répondant ? | |
| Quel est le surnom du répondant ? | |
| Le répondant est un(e) : | |
| homme | |
| femme | |
| Le répondant a-t-il un téléphone ? | |
| oui | |
| non | |
| Numéro de téléphone du répondant : | |
| Le répondant est-il : | |
| propriétaire | |
| Exploitant de la parcelle | |
| résident uniquement | |
| Donner la carte PAP et inscrire le code PAP | |
| Rappelez moi le prénom du chef de ménage ? | |
| Rappelez moi le nom de famille du chef de ménage ? | |
| Rappelez moi le surnom du chef de ménage | |
| Prendre le numero de code de ce PAP | |
| Rappelez moi si le ménage est : | |
| propriétaire | |
| Exploitant de la parcelle | |
| résident uniquement | |
| Ce PAP a déjà été enquêté sur une autre parcelle ? | |
| oui | |
| non | |
| Le chef de ménage est un(e) : | |
| homme | |
| femme | |
| de quel type de papier dispose le chef de ménage | |
| Aucun | |
| Carte d'identité | |
| Passeport | |
| Permis de conduire | |
| Acte naissance | |

| | |
|--|--|
| Livret de famille | |
| Carte d'électeur | |
| Autre | |
| inscrire le numéro de pièce | |
| Prenez une photo de la pièce d'identité | |
| Quel est le statut du chef de ménage ? | |
| célibataire | |
| marié | |
| veuf/veuve | |
| divorcé/séparé | |
| Le chef de ménage a-t-il un téléphone ? | |
| oui | |
| non | |
| Numéro de téléphone du chef de ménage : | |
| Quelle est la nationalité du chef de ménage ? | |
| Gabonnais | |
| Angolais | |
| RDC | |
| Camerounais | |
| Autre | |
| Précisez si autre : | |
| Quelle est l'ethnie du chef de ménage ? | |
| Myene | |
| Nzebi | |
| Akele | |
| Bakaningi | |
| Pygmées | |
| Obamba | |
| Massango | |
| Lumbu | |
| Simba | |
| Awandje | |
| Pove | |
| Kota | |
| Fang | |
| Punu-Sira | |
| Haoussa | |
| Autre ethnie | |
| Précisez si autre : | |
| Quel est le niveau d'étude du chef de ménage (dernière classe achevée) : | |
| Pas d'école | |
| Première | |
| Deuxième | |

| | |
|--|--|
| Troisième | |
| Quatrième | |
| Cinquième | |
| Sixième | |
| Septième | |
| Huitième | |
| Neuvième | |
| Dixième | |
| Onzième | |
| Douzième | |
| Terminale | |
| Enseignement technique | |
| Enseignement universitaire | |
| Autre | |
| Nous allons maintenant vous poser des questions sur les membres de votre ménage. | |
| Composition du ménage | |
| Combien y-a-t-il de garçons de moins de 5 ans | |
| Combien y-a-t-il de filles de moins de 5 ans | |
| Combien y-a-t-il de garçons de ayant entre 5 et 15 ans | |
| Combien y-a-t-il de filles de ayant entre 5 et 15 ans | |
| Combien y-a-t-il d'hommes de ayant entre 16 et 45 ans | |
| Combien y-a-t-il de femmes de ayant entre 16 et 45 ans | |
| Combien y-a-t-il d'hommes de ayant entre 46 et 65 ans | |
| Combien y-a-t-il de femmes de ayant entre 46 et 65 ans | |
| Combien y-a-t-il d'hommes de ayant entre 66 et 80 ans | |
| Combien y-a-t-il de femmes de ayant entre 66 et 80 ans | |
| Combien y-a-t-il d'hommes ayant plus de 81 ans | |
| Combien y-a-t-il de femmes ayant plus de 81 ans | |
| | |
| Combien de garçons poursuivent des cours à l'école ? | |
| Combien de filles poursuivent des cours à l'école ? | |
| | |
| Nous allons maintenant vous poser des questions sur les conditions de vie de votre ménage. | |
| Actuellement, auprès de qui vous et les membres de votre ménage vous rendez-vous le plus souvent pour les soins de santé ? | |
| Guérisseur / Féticheur / Marabout / Herboriste | |
| Vendeur ambulant | |
| Pharmacien | |
| Traitant ambulant et/ou libéral | |
| Centre de soins privé | |
| Poste de santé (district) | |
| Centre de santé (sous-préfecture) | |
| Hôpital | |

| | |
|---|--|
| Autre | |
| Précisez si autre : | |
| Combien de personnes de votre ménage ont été malades au cours des 3 derniers mois ? | |
| De quoi ont-ils étaient malades ? | |
| Paludisme | |
| Fièvre typhoïde | |
| Problèmes respiratoires (toux, grippe...) | |
| Problèmes gastriques (parasitose, gastrite, diarrhée...) | |
| Problèmes de peau | |
| Blessure / Fracture / Entorse / Traumatisme | |
| Infection oculaire | |
| Anémie | |
| Maladie gynécologique | |
| Infection sexuellement transmissible | |
| Accouchement difficile / Problèmes liés à la grossesse | |
| Autre | |
| Précisez si autre : | |
| Combien de personnes de votre ménage dorment sous moustiquaire ? | |
| Actuellement, quelle est la principale source en eau de consommation (eau de boisson) du ménage ? | |
| Eau courante dans le logement | |
| Robinet en dehors du logement | |
| Forage à pompe | |
| Puits amélioré (margelle, manivelle) | |
| Puits traditionnel (sans buse) | |
| Fontaine publique | |
| Rivière/marigot/Mare | |
| Source aménagée | |
| Source non-aménagée | |
| Eau achetée en sachet ou en bouteille | |
| Actuellement, combien de temps (en minutes) devez-vous marcher pour atteindre la source d'eau de boisson (aller simple) ? | |
| Quel lieu d'aisance les adultes de votre ménage utilisent-ils actuellement ? | |
| Nature | |
| Latrines traditionnelles | |
| Latrines améliorées | |
| WC (avec joint d'eau) | |
| A quel titre occupez-vous votre logement ? | |
| Propriétaire | |
| Locataire | |
| Prêt gratuit | |
| Prêt payant | |
| Logement de fonction | |
| Quel est le montant en FCFA de votre loyer par mois ? | |

| | |
|---|--|
| Combien de bâtiments utilisez-vous dans votre ménage (logement, magasin, cuisine couverte) ? | |
| Combien de chambres (pièces pour dormir) y-a-t-il pour votre ménage ? | |
| En quoi sont fait les murs du bâtiment principal ? | |
| Autre | |
| Bâche plastique / Toiture provisoire | |
| Dalle béton | |
| Paille / Chaume + charpente en bois ronds | |
| Pas de toit | |
| Tôles + charpente en bois d'œuvre | |
| Veillez cocher les équipements fonctionnels dont votre ménage dispose dans la liste suivante : | |
| Radios | |
| Télévisions | |
| Ventilateurs | |
| Réfrigérateurs | |
| Groupes électrogènes | |
| Panneaux solaires | |
| Petit téléphone | |
| Smartphones | |
| Matelas en mousse | |
| Vélos | |
| Motos | |
| Voitures, camions, minibus | |
| Quelle est la principale source d'électricité utilisée par le ménage ? | |
| Pas d'accès à l'électricité | |
| Groupe électrogène | |
| Panneau solaire + batterie | |
| Batterie | |
| Réseau national SEEG | |
| Quelle est votre principale source d'énergie pour faire la cuisine ? | |
| Charbon | |
| Bois | |
| Plaques électriques | |
| Gaz | |
| Nous allons maintenant passer aux questions sur les activités économiques du ménage autour de la chasse, pêche, agriculture et élevage. | |
| Votre ménage est-il détenteur d'une ou plusieurs parcelles cultivables ? | |
| oui | |
| non | |
| Combien en tout ? | |
| Sont/est elle(s) le long de la route ? | |
| oui | |
| non | |
| Votre ménage est-il détenteur d'une ou plusieurs parcelles résidentielles ? | |

| | |
|---|--|
| oui | |
| non | |
| Combien en tout ? | |
| Sont/est elle(s) le long de la route ? | |
| oui | |
| non | |
| Pratiquez vous l'agriculture ? | |
| oui | |
| non | |
| Quelles sont les principales cultures produites par votre ménage ? | |
| Manioc | |
| Patate | |
| Igname | |
| Taro | |
| Arachide | |
| Maïs | |
| Cannes à sucre | |
| Légumes divers (toutes catégories) | |
| Autre | |
| Précisez si autre | |
| Avez-vous des animaux d'élevage ? | |
| oui | |
| non | |
| Combien avez-vous de chaque : | |
| bovin | |
| ovin | |
| caprin | |
| Porcs | |
| volaille | |
| | |
| Durant ces 12 derniers mois, vous ou les membres de votre ménage ont-ils pratiqué la pêche ? | |
| oui | |
| non | |
| Durant ces 12 derniers mois, vous ou les membres de votre ménage ont-ils pratiqué la chasse ? | |
| oui | |
| non | |
| Nous allons maintenant vous poser des questions sur les finances de votre ménage. | |
| Quelles sont les 3 activités principales menées par les femmes du ménage ? | |
| Agriculture | |
| Elevage | |
| Chasse, peche | |
| Commerce (boutique, pharmacie, restaurant, bar) | |

| | |
|--|--|
| Construction (briquetier, charpentier, maçon...) | |
| Transport (mototaxi, chauffeur de bus, etc.) | |
| Artisanat (textile, paniers, forgeron, menuisier, mecanicien, plombier, etc.) | |
| Secteur public (policier, instituteur, agent de santé, etc.) | |
| Secteur minier (employé des miniers ou sous-traitants) | |
| Salarié hors mine (banque, ONG, gardien, manutention, cuisine, etc.) | |
| Retraité | |
| Aide extérieure | |
| Revenus locatifs | |
| Aucune activité | |
| Autre | |
| Précisez si autre | |
| Parmi la même liste, quelles sont les 3 activités principales menées par les hommes du ménage ? | |
| Précisez si autre | |
| Quelle activité du ménage constitue la PRINCIPALE source de revenu de votre ménage (même liste)? | |
| Précisez si autre | |
| Est-ce que votre ménage a contracté un ou des emprunts durant les 12 derniers mois ? | |
| oui | |
| non | |
| Après de quelle(s) institution(s) votre ménage a contracté un/des emprunts ces 12 derniers mois? | |
| Banque | |
| Institution de microfinance | |
| Commerçant | |
| Amis | |
| Famille | |
| Groupements/associations | |
| Quelle était la raison principale de cet/ces emprunts ? | |
| Evènement social | |
| Maladie | |
| Education | |
| Commerce | |
| Agriculture | |
| Construction | |
| Autre | |
| Précisez si autre : | |
| Est-ce que l'un des membres du ménage a un compte bancaire ? | |
| oui | |
| non | |
| Est-ce que l'un des membres du ménage a un compte mobile (airtel/mobicash)? | |
| oui | |
| non | |

| | |
|---|--|
| Durant les 12 derniers mois, quels ont été les deux principaux postes de dépenses du ménage ? | |
| Evènement social | |
| Nourriture | |
| Maladie | |
| Education | |
| Commerce | |
| Agriculture | |
| Construction | |
| Autre | |
| Enfin, pouvez-vous estimer les dépenses du ménage (en FCFA) | |
| Montant en FCFA | |
| Période (jour/mois/année) | |
| | |
| Prenez une photo de la PAP | |
| Y a-t-il des observations particulières ? | |
| Merci ! | |

Annexe 3 : Indicateurs de l'Indice synthétique de vulnérabilité

| | indicateur | critères/ calculs | indice | Pondération |
|---|---|---------------------------|--------|-------------|
| Indicateur socio-démographique | | | | |
| Le chef de ménage est un(e) : | | | | 1 |
| homme | nbr et % | | 0,5 | |
| femme | nbr et % | | 0,75 | |
| Quel est le statut du chef de ménage ? | | | | 1 |
| célibataire | nbr et % | | 0,5 | |
| marié | nbr et % | | 0,25 | |
| veuf/veuve | nbr et % | | 0,75 | |
| divorcé/séparé | nbr et % | | 0,75 | |
| Le chef de ménage a-t-il un téléphone ? | | | | |
| oui | nbr et % | | 0,75 | |
| non | nbr et % | | 0,9 | |
| Quel est le niveau d'étude du chef de ménage (dernière classe achevée) : | | | | 2 |
| Pas d'école | nbr et % | | 1 | |
| Primaire | nbr et % | | 0,7 | |
| Secondaire | nbr et % | | 0,5 | |
| Supérieur | nbr et % | | 0,1 | |
| Pourcentage d'actifs (15 à 65 ans) | nbr et % | | | 2 |
| pas d'actif dans le ménage | | somme actifs / total iniv | 1 | |
| peu d'actif | | | 0,7 | |
| de nombreux actifs | | | 0,4 | |
| tous actifs | | | 0 | |
| | | si 0 % | 1 | |
| | | si 1 à 25% | 0,75 | |
| Taux de scolarisation | taux de scolarisation (%enfant à l'école) | si 25 à 50% | 0,5 | 1 |
| | | si 50 à 75 % | 0,25 | |
| | | si 75 à 100% | 0 | |
| Indicateurs socio-sanitaires | | | | |
| Actuellement, quelle est la principale source en eau de consommation (eau de boisson) du ménage ? | | | | 2 |
| Eau courante dans le logement | nbr et % | | 0 | |
| Robinet en dehors du logement | nbr et % | | 0,2 | |
| Forage à pompe | nbr et % | | 0,2 | |
| Puits amélioré (margelle, manivelle) | nbr et % | | 0,4 | |
| Puits traditionnel (sans buse) | nbr et % | | 0,5 | |

| | | | | |
|---|------------------------------------|--|-----|---|
| Fontaine publique | nbr et % | | 0,3 | |
| Rivière/marigot/Mare | nbr et % | | 1 | |
| Source aménagée | nbr et % | | 0,5 | |
| Source non-aménagée | nbr et % | | 0,8 | |
| Eau achetée en sachet ou en bouteille | nbr et % | | 0 | |
| Actuellement, combien de temps (en minutes) devez-vous marcher pour atteindre la source d'eau de boisson (aller simple) ? | moyenne / répartition par quintile | | | |
| Quel lieu d'aisance les adultes de votre ménage utilisent-ils actuellement ? | | | | 1 |
| Nature | nbr et % | | 1 | |
| Latrines traditionnelles | nbr et % | | 0,6 | |
| Latrines améliorées | nbr et % | | 0,3 | |
| WC (avec joint d'eau) | nbr et % | | 0 | |
| | | | | |
| | | | | |
| Indice de confort et habitat | | | | |
| A quel titre occupez-vous votre logement ? | | | | 2 |
| Propriétaire | nbr et % | | 0 | |
| Locataire | nbr et % | | 0 | |
| Prêt gratuit | nbr et % | | 0,4 | |
| Prêt payant | nbr et % | | 0,6 | |
| Logement de fonction | nbr et % | | 0,2 | |
| Combien de chambres (pièces pour dormir) y-a-t-il pour votre ménage ? | | | | 1 |
| 1 à 2 pers/chambre | nbr et % | | 0 | |
| 2 à 4 pers/chambre | nbr et % | | 0,4 | |
| 4 à 6 pers/chambre | nbr et % | | 0,8 | |
| plus de 6 /chambre | nbr et % | | 1 | |
| En quoi sont fait les murs du bâtiment principal ? | | | | 2 |
| Autre | nbr et % | | 0,5 | |
| Planches | nbr et % | | 0,7 | |
| Mi planches, mi parpaings | nbr et % | | 0,4 | |
| Branches + terre / muret en briques | nbr et % | | 0,5 | |
| Ciment / Parpaings | nbr et % | | 0 | |
| Briques de terre cuites | nbr et % | | 0 | |
| Briques de terre crues | nbr et % | | 0,5 | |
| Bambou | nbr et % | | 0,3 | |
| Pas de murs | nbr et % | | 0,5 | |
| Quelle est la principale source d'électricité utilisée par le ménage ? | | | | 1 |
| Pas d'accès à l'électricité | nbr et % | | 1 | |
| Groupe électrogène | nbr et % | | 0,5 | |
| Panneau solaire + batterie | nbr et % | | 0,5 | |

| | | | | |
|---|----------|---------------------------------|-----|---|
| Batterie | nbr et % | | 0,8 | |
| Réseau national SEEG | nbr et % | | 0,2 | |
| indice de possession | | | | |
| Veuillez cocher les équipements fonctionnels dont votre ménage dispose dans la liste suivante : | | | | 1 |
| Radios | nbr et % | | 0,5 | |
| Télévisions | nbr et % | | 0,2 | |
| Ventilateurs | nbr et % | | 0,4 | |
| Réfrigérateurs | nbr et % | | 0,1 | |
| Groupes électrogènes | nbr et % | | 0,2 | |
| Panneaux solaires | nbr et % | | 0,3 | |
| Petit téléphone | nbr et % | | 0,5 | |
| Smartphones | nbr et % | | 0,2 | |
| Matelas en mousse | nbr et % | | 0,2 | |
| Vélos | nbr et % | | 0,7 | |
| Motos | nbr et % | | 0,3 | |
| Voitures, camions, minibus | nbr et % | | 0 | |
| Aucun | nbr et % | | 1 | |
| Votre ménage est-il détenteur d'une ou plusieurs parcelles cultivables ? | | | | |
| oui | nbr et % | | 0,4 | |
| non | nbr et % | | 0,8 | |
| Votre ménage est-il détenteur d'une ou plusieurs parcelles résidentielles ? | | | | |
| oui | nbr et % | | 0,3 | |
| non | nbr et % | | 0,8 | |
| Avez-vous des animaux d'élevage ? | | | | |
| oui | nbr et % | | 0,4 | |
| non | nbr et % | | 0,6 | |
| Indice socio-économique | | | | |
| Quelles sont les 3 activités principales menées par les femmes du ménage ? | | moyenne des indices (1, 2 ou 3) | | 1 |
| Agriculture | nbr et % | | 0,7 | |
| Elevage | nbr et % | | 0,7 | |
| Chasse, pêche | nbr et % | | 0,7 | |
| Commerce (boutique, pharmacie, restaurant, bar) | nbr et % | | 0,5 | |
| Construction (briquetier, charpentier, maçon...) | nbr et % | | 0,4 | |
| Transport (mototaxi, chauffeur de bus, etc.) | nbr et % | | 0,4 | |
| Artisanat (textile, paniers, forgeron, menuisier, mécanicien, plombier, etc.) | nbr et % | | 0,4 | |

| | | | | |
|--|------------------------------------|--|--|---|
| Secteur public (policier, instituteur, agent de santé, etc.) | nbr et % | | 0,1 | |
| Secteur minier (employé des miniers ou sous-traitants) | nbr et % | | 0,3 | |
| Salarié du privé (banque, ONG, gardien, manutention, cuisine, etc.) | nbr et % | | 0,3 | |
| Retraité | nbr et % | | 0,5 | |
| Aide extérieure | nbr et % | | 0,5 | |
| Revenus locatifs | nbr et % | | 0,2 | |
| Aucune activité | nbr et % | | 0,9 | |
| Autre | nbr et % | | 0,5 | |
| | | | | |
| Parmi la même liste, quelles sont les 3 activités principales menées par les hommes du ménage ? | idem | moyenne des indices (1, 2 ou 3) | idem | 1 |
| | | | | |
| Quelle activité du ménage constitue la PRINCIPALE source de revenu de votre ménage (même liste)? | idem | | idem | 2 |
| | | | | |
| Est-ce que votre ménage a contracté un ou des emprunts durant les 12 derniers mois ? | | | | 1 |
| oui | nbr et % | | 0,7 | |
| non | nbr et % | | 0,4 | |
| Quelle était la raison principale de cet/ces emprunts ? | | | | 1 |
| Evènement social | nbr et % | | 0,6 | |
| Alimentation, frais courants | nbr et % | | 0,9 | |
| Maladie | nbr et % | | 0,8 | |
| Education | nbr et % | | 0 | |
| Commerce | nbr et % | | 0,4 | |
| Agriculture | nbr et % | | 0,6 | |
| Construction | nbr et % | | 0,4 | |
| Autre | nbr et % | | 0,5 | |
| Est-ce que l'un des membres du ménage a un compte bancaire ? | | | | 1 |
| oui | nbr et % | | 0,4 | |
| non | nbr et % | | 0,7 | |
| Enfin, pouvez-vous estimer les dépenses du ménage (en FCFA) | | | | 1 |
| Montant en FCFA / mois | moyenne / répartition par quintile | montant * période pour obtenir le montant annuel | Plus petit montant =1 Plus grand montant =0 Les autres | |

| | | | | |
|--|--|--|------------------------|--|
| | | | = proport ionnel | |
| | | | | |